



Chalon s/Saône, le 18 janvier 2019

3, place MATHIAS
B.P. 10122
71 321 CHALON-SUR-SAÔNE CEDEX
Téléphone : 03 85 97 48 00
Fax : 03 85 97 48 10

NOTE RELATIVE AU DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

Quel que soit votre projet d'études et même si ceux-ci sont encore incertains, je vous incite à présenter une demande de bourse et/ou de logement.

Le Dossier social étudiant (ou DSE) est la procédure unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire. Le dossier social étudiant doit être constitué chaque année.

Pour la saisie du dossier social étudiant, connectez-vous sur messervices.etudiants.gouv.fr et accédez à la demande de bourse et/ou logement.

La demande doit-être faite entre le 15 janvier et le 15 mai 2019 pour l'année universitaire prochaine.

Pour réaliser les demandes de bourses et de logement dans les temps, les calendriers des démarches « Parcoursup » et du Dossier social étudiant ont été harmonisées.

Pour les élèves de terminales n'ayant jamais saisi de dossier social étudiant, ils doivent effectuer au préalable leur inscription sur « Parcoursup », qui génèrera automatiquement un compte sur le portail messervices.gouv.fr (l'information sera effectuée par l'envoi d'un mail aux intéressé(e)s).

Attention, il est important de signaler que l'adresse mail est unique et ne peut en aucun cas servir pour la création de plusieurs comptes (exemple : fratries) sur le portail numérique www.messervices.etudiants.gouv.fr.

Anthony BARBERO

Proviseur